

***Vœu proposé par les groupes « Ecologiste »
et « Socialistes, Radicaux et Démocrates »
pour une grande étude régionale
sur l'impact des perturbateurs endocriniens***

Nous vivons une crise sanitaire silencieuse.

Le 23 février 2017, une étude édifiante de l'ONG « Générations Futures », analysant les cheveux de sept personnalités de l'écologie en France a montré que les sept contenaient des perturbateurs endocriniens. Cela met en évidence le fait que nous sommes tous exposés à ces substances chimiques, capables de dérégler notre système hormonal et qui ont un pouvoir insidieux, celui de se cacher à peu près partout.

Depuis plusieurs décennies, les maladies chroniques progressent de manière inquiétante. Le cancer touche en France un homme sur deux, une femme sur trois, et il a progressé de 88 % en 25 ans. Plus de six millions d'adultes (soit 14,5 % des Français de plus de 18 ans) sont affectés par l'obésité, plus de deux millions par le diabète de type 2. Le nombre d'asthmatiques a été multiplié par deux en 20 ans. Les troubles neurocomportementaux (autisme, hyperactivité) augmentent également, tandis que des maladies nouvelles émergent (hypersensibilité chimique, fibromyalgie)... Cette explosion des maladies chroniques préoccupe l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), à tel point qu'elle la qualifie « d'épidémie mondiale ».

Pour expliquer ce phénomène global, les travaux scientifiques récents mettent de plus en plus en évidence le rôle prépondérant des facteurs environnementaux. A travers notre alimentation, par le contact direct ou par la respiration, sur notre lieu de travail, à la maison ou en extérieur, à la ville comme à la campagne, nous sommes exposés tous les jours à de nombreuses substances de synthèse : additifs des plastiques ou des textiles, ingrédients des cosmétiques ou des denrées alimentaires manufacturées, produits d'entretien, constituants des matériaux, des produits de bricolage ou des circuits électroniques, pesticides etc. Il y a urgence !

Face aux preuves de plus en plus nombreuses de l'implication des produits chimiques dans la disparition d'espèces, face à l'omniprésence de substances persistantes dans la chaîne alimentaire et dans tous les écosystèmes de notre planète, y compris les plus reculés, des réformes réglementaires ont fini par émerger : le Traité international de Stockholm sur les Polluants Organiques Persistants (dioxines, PCB, insecticides chlorés comme le DDT ou le lindane) et la réglementation chimique européenne REACH.

Le 7 décembre 2016 étaient publiés les résultats du volet périnatal de l'étude ELFE, sur l'exposition de 4 145 femmes enceintes aux polluants organiques en France métropolitaine en 2011. Certains polluants organiques, dont des perturbateurs endocriniens, sont retrouvés chez près de la totalité des femmes enceintes participant à l'étude. Au niveau national, des mesures ont été prises : interdiction du Bisphénol A dans les jouets par la loi de modernisation de notre système de santé (...), renforcement de l'information sur les risques liés aux produits chimiques, dont les perturbateurs endocriniens, via l'insertion d'un message dans le carnet de maternité et dans le carnet de santé de l'enfant ; mise en œuvre de plusieurs plans nationaux pour réduire l'exposition de la population aux polluants organiques, en particulier la Stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens, le Plan Polychlorobiphényle 2008-2015, le Plan micropolluants 2016-2021 et le Plan National Santé Environnement 2015-2019.

En attendant l'adoption d'un cadre réglementaire national et communautaire basé sur le principe de précaution (identification des perturbateurs endocriniens, reconnaissance au sein d'une classification propre, substitution dans les produits de consommation et interdiction des usages dispersifs), il nous faut nous saisir régionalement de ce sujet pour élaborer collectivement des solutions précautionneuses, visant à réduire l'exposition des populations à ces polluants.

Dans le cadre du troisième Plan Régional Santé Environnement (PRSE 3) et conformément aux orientations qui figuraient dans notre communication santé, il est prévu d'identifier et de mettre en œuvre des actions visant à prévenir les effets des perturbateurs endocriniens. Mais il semble urgent de commencer à agir en lançant une étude régionale à partir de laquelle viendrait s'adosser un plan d'actions.

Cette étude devrait avoir pour comme objectifs :

- de porter à connaissance des habitants de la région leur degré d'exposition aux perturbateurs endocriniens au regard de leur localisation et de leur pratiques quotidiennes ;
- d'étudier l'impact de ces perturbateurs endocriniens sur des écosystèmes préalablement ciblés ;
- de préciser le type d'actions à mettre en œuvre pour réduire l'exposition des habitants aux perturbateurs endocriniens ;
- de permettre aux acteurs concernés d'anticiper et mette en œuvre des mesures de prévention, voire de substitution de ces perturbateurs endocriniens, que ce soit au sein des habitations, sur les lieux de travail ou dans la conception des produits.

Au-delà du diagnostic, cette étude devrait s'inscrire dans une démarche collective et ascendante.

En conséquence, le Conseil régional Centre-Val de Loire, réuni le 2 mars 2017 à Orléans :

- **considère qu'il est urgent de lancer une grande étude régionale sur l'impact des perturbateurs endocriniens. Pour cela, la Région sollicitera l'intervention financière de l'Etat et de toutes les structures concernées par les questions de santé publique ;**
- **sollicite en ce sens la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie afin qu'elle mette en débat les conditions de mise en œuvre d'une telle étude, notamment en ce qui concerne l'expertise méthodologique et technique ;**
- **souhaite la mise en place d'un comité de suivi de cette étude régionale, ouvert et indépendant, composé de citoyens, élus, experts/professionnels, entreprises, associations, ONG.**

Adopté à l'unanimité